

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 17 janvier 2014
(convocation du 7 janvier 2014)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Janvier Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à DUCHENE Michel à partir de 10 h15
M. BRON Jean-Charles à M. SOLARI Joël
Mme. CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mme. FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien jusqu'à 10 h 40
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel
M. BOUSQUET Ludovic à Mme. COLLET Brigitte
Mme. CAZALET Anne-MARIE à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 10 h 30
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita jusqu'à 10 h 10
M. DELAUX Stéphan à M. DUCASSOU Dominique
Mlle. EL KHADIR Samira à Mlle. DELTIMPLE Nathalie

M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
Mme. LAURENT Wanda à Mme. DESSERTINE Laurence
M. MOGA Alain à M. DUPOUY Alain
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime
Mme. WALRYCK Anne à Mme. TOUTON Elisabeth

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics - Réseau tramway 2013/14 - Marché de travaux - Travaux VRD
Bordeaux Lac et Claveau (VRD 303) - Marché n°12 147 U - Autorisation de
signature d'un avenant n°2.**

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Contexte de l'avenant

Dans le cadre des travaux du Tramway de la Communauté Urbaine de Bordeaux, la Communauté Urbaine de Bordeaux a passé un marché de Travaux de voirie et d'aménagements urbains – lignes B et C – Bordeaux Lac et Claveau (dit VRD 303), par la voie d'un appel d'offres ouvert (articles 57 à 59 du code des marchés publics), passé selon les modalités de publicité européennes.

Ce marché, d'une durée de 28 mois, a été notifié le 07 mai 2012 sous le numéro de marché 12147U au groupement d'entreprises EUROVIA Gironde / ATLANTIC Route pour un montant de 11 093 062,93 € HT.

Il concerne l'ensemble des travaux de voirie et d'aménagement de surface, ainsi que certains aménagements urbains, sur une portion de la ligne B de 835 mètres environ sur la zone de Claveau et sur une portion de la ligne C de 3235 mètres environ sur la zone de Bordeaux Lac.

Les travaux du présent marché pour la ligne B s'étendent depuis la voie de remisage actuelle (après la station Claveau), se poursuivent rue Joseph Brunet, avenue du Docteur Schinazi, jusqu'au carrefour avec la rue E.Besse.

Les travaux du présent marché pour la ligne C, s'étendent depuis l'avenue de Laroque (terminus actuel de la ligne), puis traversent les aménagements de la ZAC du quartier Berges du Lac, se poursuivent avenue des Quarante Journaux, puis avenue Marcel Dassault et Jean Gabriel Domergue; cours Charles Bricaud et enfin avenue de la Jallère jusqu'au franchissement de la Jallère (avant l'ouvrage).

Le franchissement de la Rocade est assuré par l'intermédiaire d'un ouvrage d'art juxtaposé à l'ouvrage existant, qui fait l'objet d'un autre marché. Un ouvrage sera réalisé par un autre marché au passage de la Jallère pour assurer la liaison avec le centre de maintenance.

Conformément à l'article 20 du code des marchés publics, le marché a précédemment fait l'objet d'un premier avenant, notifié le 04 juin 2012, et ayant pour objet de prendre en compte les modifications générées par le transfert d'une partie du fonds de commerce de la société PEPERIOT au sein d'ATLANTIC ROUTE. Le titulaire du marché devenant le groupement EUVOVIA GIRONDE / ATLANTIC ROUTE à la place du groupement EUROVIA GIRONDE / PEPERIOT. L'avenant n°1 n'a pas eu d'incidence financière ou calendaire sur le marché initial.

Objet de l'avenant n°2 :

Conformément à l'article 20 du code des marchés publics, l'objet du présent avenant n°2 au marché 120147U est de prendre acte des modifications suivantes qui s'ajoutent aux obligations contractuelles du titulaire du marché VRD 303 :

- modifications en vue de l'amélioration de l'exploitation,
- modifications des réseaux existants,
- travaux d'adaptation d'ouvrages riverains,
- travaux supplémentaires liés à la qualité des sols et aux intempéries,
- travaux liés aux projets concomitants,
- d'augmentations de quantités dues à la prise en compte de diverses modifications de programme en phase travaux.

Concernant les modifications en vue de l'amélioration de l'exploitation :

a) Ajout d'une détection magnétique sur les boucles du Tramway

Afin de fluidifier la circulation dans les carrefours traversés par le Tramway, il est nécessaire d'ajouter une détection magnétique sur les boucles de courte distance et d'acquiescement. Ces travaux consistent en la modification des boucles prévues sous les voies ferrées. L'impact sur le coût des travaux est de : + 12 100,00 € HT

b) Aménagement nécessaires à la mise en cohérence des projets Tramway et du Quartier Berges du Lac

Dans le cadre de l'aménagement du quartier Berges du Lac, afin de prendre en considération les recommandations de la maîtrise d'œuvre urbaine, conformément au traité de concession liant la CUB, il est nécessaire d'uniformiser les prestations d'aménagement concernant les revêtements sur l'avenue Dassault et le carrefour Dassault / 40 journaux.

Dans un souci de cohérence architecturale, il convient donc de remplacer les matériaux et matériels prévus au marché dans les conditions suivantes :

- > pose de cales céramiques sur les carrefours Laroque et Dassault,
- > fourniture de potelets modèle Corajou à l'identique des existants du Quartier Berges du Lac,
- > fourniture de dalles podotactiles en béton de résine à l'identique des existants du Quartier Berges du Lac.

L'impact sur le coût des travaux est de : + 66 364,74 € HT

c) Modification des aménagements visant à recevoir des plantations

Compte tenu des évolutions du projet général concernant les plantations, il est nécessaire de confier au titulaire la réalisation des travaux s'ajoutant à ceux visés par le marché initial en matière de terrassements des espaces verts, de creusement des fosses d'arbres ainsi

que de déblais. Des haies arbustives permettront notamment d'éviter le cheminement des piétons en bordure du tramway.

L'impact sur le coût des travaux est de : + 32 583,17 € HT

d) Aménagement du secteur P0 du Parc des Expositions

L'amélioration du pôle d'échange bus (équipement figurant au marché initial) est motivée par l'extension du terminus bus d'un à trois quais, ainsi que par l'intégration de l'ensemble des circulations relatives à l'accès au parc des expositions (véhicules de secours notamment), à la traversée d'un flux important de piétons lors d'événements au Nouveau Stade.

L'impact sur le coût des travaux est de : + 615 396,85 € HT

e) Aménagement parking cycles et accès passerelle du Nouveau Stade

Il convient d'adapter les aménagements aux droits de l'avenue de la Jallère en intégrant la réalisation d'un parc d'appui vélo et d'un accès piétons à la passerelle enjambant l'avenue de la Jallère vers le Nouveau Stade, afin de renforcer l'offre des autres modes de déplacements.

L'impact sur le coût des travaux est de : + 73 822,63 € HT

f) Mise en place de tampons verrouillables

Afin de respecter les prescriptions du P.P.R.I. concernant le risque d'inondation, il est nécessaire de remplacer les tampons prévus au marché par des tampons verrouillables.

L'impact sur le coût des travaux est de : + 2 916,40 € HT

g) Modification de l'épaisseur des poteaux de signalisation verticale

A la demande des services techniques de la CUB, et afin d'améliorer la qualité des équipements de signalisation, il est nécessaire de modifier l'épaisseur des fûts des poteaux de signalisation au-delà de la norme applicable, passant de 1,5 mm à 2 mm.

L'impact sur le coût des travaux est de : + 1 064, 70 € HT

h) Divers travaux supplémentaires

Des adaptations à certains postes de travaux prévus au marché initial sont nécessaires.

L'impact sur le coût des travaux est de : + 54 217,17 € HT

Concernant les Modifications des réseaux existants :

a) Prise en compte de l'extension du réseau INOLIA

Afin de répondre à des besoins complémentaires nés de l'extension du réseau INOLIA, il est nécessaire d'adapter les équipements prévus au marché.

L'impact sur le coût des travaux est de : + 6 068,69 € HT

b) Travaux d'assainissement

Dans le cadre des études dites EXE menées par le titulaire, et considérant les modifications de nivellement, et l'encombrement des réseaux existants, il est nécessaire d'adapter les ouvrages, en ajustant le contenu des postes et les quantités, prévus au marché.

L'impact sur le coût des travaux est de : + 62 123,67 € HT

Concernant les travaux d'adaptations d'ouvrages riverains :

a) Réalisation de murs de soutènement et portails :

Dans le cadre de l'extension Bordeaux Claveau, aux droits des archives CUB, d'INEO, de PGS, de la Ville de Bordeaux, et de divers commerces, et suite aux études d'EXE, il est nécessaire de compléter les linéaires de murs de soutènement et d'adapter la conception des murs de soutènement tels qu'initialement prévus.

Cela pour tenir compte de contraintes géotechniques révélées par des sondages complémentaires effectués en cours d'exécution du marché.

L'impact sur le coût des travaux est de : + 452 185,00 € HT

b) Restructuration de la station de pompage ville

Afin d'assurer l'accès à la station de pompage de la ville située en bordure de la Jallère, il convient de restructurer le génie civil de l'accès riverain à ladite station, à la place de la réalisation du mur de soutènement initialement prévu. Ce mur de soutènement qui ne serait plus réalisé était estimé à 53 000 €.

L'impact sur le coût des travaux est de : + 12 440,00 € HT

c) Réaménagement des accès du Casino de Bordeaux et du Palais des Congrès

Le maintien de la sortie des véhicules de transport de fonds par l'allée A. Dumas, nécessite la reprise de la borne levante et du dallage existant.

L'impact sur le coût des travaux est de : + 19 049,26 € HT

d) Prise en compte d'ouvrages riverains existants

Certains ouvrages riverains existants dans l'emprise des travaux nécessitent des restructurations pour respecter les modalités d'accès modifiées par le chantier et mises à jour lors des études d'EXE menées par le titulaire.

L'impact sur le coût des travaux est de : + 30 866,06 € HT

Concernant les travaux supplémentaires liés à la qualité des sols et aux intempéries,

a) Travaux liés à la nature de certains Sols de faible portance

Les travaux d'infrastructure liés aux murs de soutènement et aux portails ont mis en évidence des sols de faible portance sur l'extension Bordeaux Claveau ainsi que par endroits, sous la voirie côté Garonne. Pour obtenir une portance des sols, il est nécessaire de réaliser des études et des travaux en supplément de ceux prévus au marché.

L'impact sur le coût des travaux est de : + 182 947,60 € HT

b) Travaux liés à la nature de Sols compressibles le long de la Jallère

La production d'éléments géotechniques plus détaillés au stade des études d'EXE de l'entreprise conduit à revoir la conception de la multitubulaire pour ce secteur, afin de se prémunir de risques de tassements.

L'impact sur le coût des travaux est de : + 45 038,40 € HT

c) Travaux d'épuisement avec pompe d'une puissance supérieure à 3kw/h

Les intempéries de l'hiver 2012 et du printemps 2013 ont conduit l'entreprise à utiliser en permanence des moyens de pompage supérieurs à la normale et à la description donnée pour le réseau le plus profond.

L'impact sur le coût des travaux est de : + 106 837,92 € HT

Concernant les travaux liés aux projets concomitants :

a) Mesures de déflexion sur le secteur du quartier Berges du Lac

Une mesure de déflexion est nécessaire afin de vérifier localement la tenue et la portance des sols de la voirie mise à disposition par la ZAC du quartier Berges du Lac, servant de voie de chantier.

Impact sur le coût des travaux : + 1 311,45 € HT.

b) Travaux supplémentaires de Multitubulaire concernant la SSR Pont des Hôtels

L'ajout d'une SSR aux droits du Pont des Hôtels rend nécessaire de prolonger le linéaire initial de multitubulaire et de prendre en compte des fourreaux supplémentaires en plus value par rapport au BPU initial.

Impact sur le coût des travaux : + 95 416,80 € HT.

c) Équipement SLT en lien avec la mise en service anticipée du quartier Berges du Lac

La mise en service anticipée en voie unique du secteur du quartier Berges du Lac nécessite un équipement SLT provisoire.

Impact sur le coût des travaux : + 14 550,42 € HT.

d) Compléments pour travaux d'éclairage

Des réservations autour des candélabres sont nécessaires, compte tenu du phasage du chantier d'infrastructures, en avance par rapport à la pose des canalisations.

Impact sur le coût des travaux : + 4 804,90 € HT.

Concernant les réductions de quantités nées d'optimisation et des augmentations de quantités dues à la prise en compte de diverses modifications de programme en phase travaux

a) Réductions de quantités

Ces réductions proviennent principalement :

-> de réajustements sur les quantités réelles mises en œuvre

-> de recherches d'économies en cours d'exécution des travaux concernant notamment :

-> les prix généraux :

Des phasages de chantier optimisés ont permis de réaliser des économies importantes sur les clôtures et les voiries provisoires. D'autre part, le maintien de l'éclairage constant a évité de payer des frais complémentaires d'éclairage provisoire.

Ces optimisations représentent une moins-value de 2% par rapport au montant estimatif du marché.

-> les chaussées :

Les mesures de déflexion et un nivellement au stade de l'exécution ont permis de conserver au maximum les structures de chaussées existantes. L'optimisation réalisée sur ce poste a permis de générer une économie de 3,6% par rapport au montant estimatif du marché.

-> les fouilles archéologiques :

Les fouilles archéologiques se sont avérées inutiles, d'où une économie de 0,3% par rapport aux quantités prévues au marché.

Impact sur le coût des travaux : - 1 297 272,82 € HT.

b) Augmentations de quantités dues à la prise en compte de diverses modifications de programme en phase travaux

Certaines quantités ont été augmentées par la réalisation de modifications de programme intervenues entre le dossier de consultation et la fourniture des plans d'exécution.

Il s'agit notamment :

de la modification des arrêts de bus et de positionnement des stations VCUB,

-> du déplacement du carrefour d'accès au Conseil Général,

-> la suppression du pré-chargement existant sur l'emprise de 40 Journaux,

-> la réalisation de mesures conservatoires et de renforcement de la multitubulaire sur le secteur du quartier Berges du Lac.

Impact sur le coût des travaux : + 363 790,00 € HT.

Incidence financière de l'avenant n°2

Compte tenu de ces évolutions, le montant total de l'avenant n°2, établi sur la base des conditions économiques du mois d'établissement du marché initial (décembre 2011) et intégrant la somme des montants de l'ensemble des travaux supplémentaires (prix nouveaux et évolution de quantités) demandés au titulaire du marché VRD 303 est de 958 623,01 € HT.

Le montant global du marché est ainsi porté à 12 051 685,94 € HT, soit 14 413 816,38 € TTC, représentant un pourcentage d'augmentation de 8,64 % par rapport au montant initial du marché.

Le financement de ces prestations est à imputer au budget Annexe Transports, exercices 2014 et suivants, chapitre 23 – article 238, CRB KD00, opération 31P121O008.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des marchés publics, et notamment son article 20,

VU le projet d'avenant mis à disposition des élus communautaires en application des articles L2121-12 et L2121-13 du CGCT,

VU la délibération n°2012/0126 du 16 mars 2012, autorisant Monsieur le Président à signer le marché n°12 147U - Travaux VRD Bordeaux Lac et Claveau (VRD 303),

VU l'avenant n°1 au marché n°12 147U - Travaux VRD Bordeaux Lac et Claveau (VRD 303),

VU l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 11 décembre 2013,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QU'il convient d'autoriser la signature de l'avenant n°2 au marché n°12 147U afin d'acter de modifications contractuelles regardant des modifications en vue de l'amélioration de l'exploitation, des modifications des réseaux existants, des travaux d'adaptation d'ouvrages riverains, des travaux supplémentaires liés à la qualité des sols et aux intempéries, des travaux liés aux projets concomitants, les réductions de quantités nées d'optimisation et enfin des augmentations de quantités dues à la prise en compte de diverses modifications de programme en phase travaux.

DECIDE

Article 1 : Le projet d'avenant n°2, relatif Marché n°12 147U ayant pour objet les travaux de VRD BORDEAUX LAC ET CLAVEAU (VRD 303), pour un montant supplémentaire de 958 623,01 € HT, portant le montant maximum du marché à 12 051 685,94 € HT, soit 14 413 816,38 € TTC, mis a disposition des élus, est approuvé.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant n°2 précité relatif au marché n°12 147U.

Article 3 : La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au Budget Annexe Transports, exercices 2014 et suivants, chapitre 23 – article 238, CRB KD00, opération 31P121O008, AP n°31P121E17.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 janvier 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
27 JANVIER 2014

PUBLIÉ LE : 27 JANVIER 2014

M. GÉRARD CHAUSSET